

GRILLE HORAIRE CAP

Volume de référence correspondant à 55 semaines avec 14 semaines de P.F.M.P. et 3 semaines

d'examen	Première année			Deuxième année			Total sur 2ans
	Total	Dont en classe entière	Dont en groupe à effectif réduit (a)	Total	Dont en classe entière	Dont en groupe à effectif réduit (a)	
ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS	551			494			1 045
Enseignement professionnel	333,5	58	275,5	312	52	260	645,5
Enseignement professionnel et français en co-intervention (b)	43,5	43,5	0	39	39	0	82,5
Enseignement professionnel et maths en co-intervention (b)	43,5	43,5	0	39	39	0	82,5
Réalisation d'un chef d'œuvre (c)	87			78			165
Prévention-santé-environnement	43,5	0	43,5	26	0	26	69,5
ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	246,5			221			467,5
Français, histoire-géographie	43,5	14,5	29	39	13	26	82,5
Enseignement moral et civique	14,5	0	14,5	13	0	13	27,5
Mathématiques-sciences	43,5	14,5	29	39	13	26	82,5
Langue vivante	43,5	14,5	29	39	13	26	82,5
Arts appliqués et culture artistique	29	14,5	14,5	26	13	13	55
Éducation physique et sportive	72,5	72,5	0	65	65	0	137,5
CONSOLIDATION, ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET ACCOMPAGNEMENT AU CHOIX D'ORIENTATION	101,5	43,5 (d)	58	91	39	52	192,5
TOTAL	899			806			1705
PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL	6 à 7 sem.			6 à 7 sem.			12 à 14 sem.

(a) horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur lorsque le seuil d'effectifs est atteint
 • à partir du 18^e élève : français et histoire-géographie, mathématiques, activités de laboratoire en sciences physiques, prévention-santé-environnement, arts appliqués et culture artistique, enseignement moral et civique ainsi qu'en consolidation des acquis, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation
 • à partir du 16^e élève : langue vivante, enseignement professionnel, à l'exception des spécialités de l'hôtellerie-restauration, de l'alimentation, de l'automobile et de la conduite
 • à partir du 13^e élève : enseignement professionnel des spécialités de l'hôtellerie-restauration et de l'alimentation
 • à partir du 11^e élève : enseignement professionnel des spécialités de l'automobile
 • à partir du 6^e élève : enseignement professionnel des spécialités de la conduite
 (b) La dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève
 (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil
 (d) Dédoublements possibles en fonction des besoins des élèves
 Pour la réalisation du chef d'œuvre, la dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève

GRILLE HORAIRE BAC PRO

Volume de référence correspondant à 84 semaines avec 22 semaines de P.F.M.P. et 2 semaines d'examen

	Seconde professionnelle	Première professionnelle	Terminale professionnelle	Total sur 3 ans
ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS	450	420	390	1 260
Enseignement professionnel	330	266	260	856
Enseignements professionnels et français en co-intervention (a)	30	28	13	71
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (a)	30	14	13	57
Réalisation d'un chef d'œuvre	-	56	52	108
Prévention-santé-environnement	30	28	26	84
Économie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité)	30	28	26	84
ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	360	336	299	995
Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique	105	84	78	267
Mathématiques	45	56	39	140
Langue vivante A	60	56	52	168
Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B (selon les spécialités)	45	42	39	126
Arts appliqués et culture artistique	30	28	26	84
Éducation physique et sportive	75	70	65	210
CONSOLIDATION, ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET ACCOMPAGNEMENT AU CHOIX D'ORIENTATION (b) et (c)	90	84	91	265
TOTAL DES HEURES	900	840	780	2520
FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL	4 à 6 sem.	6 à 8 sem.	8 sem.	18 à 22 sem.

(a) la dotation professeur est égale au double du volume horaire élève
 (b) y compris les heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves en fonction de leurs besoins à l'issue d'un positionnement en début de classe de seconde
 (c) en terminale : insertion professionnelle (préparation à l'emploi : recherche, Cv, entretiens etc.) ou poursuite d'études (renforcement méthodologique etc.)

GRILLES HORAIRES ET MOYENS COMPLÉMENTAIRES CAP, BAC PRO

Pour démêler le vrai du faux...

Les nouvelles grilles horaires vont générer des milliers de suppressions de postes

Faux : Par la négociation et le dialogue social, le SE-Unsa a obtenu que la baisse horaire élèves soit compensée par des moyens profs complémentaires.

Ce sont des milliers de postes qui seront ainsi préservés. C'était très loin d'être le cas à l'origine. Le SE-Unsa avait dès le départ posé cette condition comme préalable à son éventuel soutien (voir tableau comparatif ci-dessous).

Les heures élèves diminuent ?

Vrai : Néanmoins les conditions d'enseignement vont s'améliorer car le volume horaire global, lui, ne change pas. Il y aura donc davantage de dédoublements, de travail en petit groupe, y compris en enseignement général (voir tableau comparatif).

Dotation horaire globale comparative en bac pro sur une base de 30 élèves par niveau

	Spécialités de Production		Spécialités de Services	
	Nouvelle grille	Ancienne grille	Nouvelle grille	Ancienne grille
2 ^{de}	30 + 22,25 = 52,25	34,5 + 17,25 = 51,75	30 + 18,88 = 48,88	33,5 + 14,38 = 47,88
1 ^{re}	30 + 21,75 = 51,75	34,5 + 17,25 = 51,75	30 + 18,38 = 48,38	33,5 + 14,38 = 47,88
Term ^{le}	30 + 21,25 = 51,25	34,5 + 17,25 = 51,75	30 + 17,88 = 47,88	33,5 + 14,38 = 47,88

Chiffres en gras : heures élèves - Chiffres en italique : classe en 1/2 groupe + co-intervention pour la nouvelle grille.

En production, on passe de 50 % à 75 % des heures dédoublées.

En services, on passe de 43 % à 62 % des heures dédoublées.

Pour plus d'infos : enseignants.se-uns.org/Grilles-horaires-bac-pro-et-CAP-des-avancees-concretes

Le SE-Unsa est pour la réforme de la voie pro

Faux : La réforme comporte de nombreux chantiers. Le SE-Unsa a voté pour les grilles horaires parce qu'il a négocié et obtenu des avancées importantes. En revanche, il ne soutient pas le développement de l'apprentissage tout azimut ni la mixité des publics ni les familles de métiers imposées à tous les secteurs d'activité. À ce sujet, il surveillera de près les expérimentations l'an prochain.

L'intersyndicale voie pro qui s'oppose frontalement à la réforme a obtenu des améliorations des grilles horaires et des moyens complémentaires

Faux : Le SE-Unsa, exigeant et combatif, a obtenu des améliorations importantes en négociant avant et pendant le CSE. Seuls nos amendements ont été retenus par l'administration (voir p.2).

Grilles horaires bac pro et CAP : le SE-Unsa obtient des avancées concrètes

Depuis l'ouverture du dossier de la transformation de la voie pro et particulièrement concernant les grilles horaires CAP et bac pro, le SE-Unsa a été force de propositions et a obtenu des avancées importantes pour améliorer les projets au bénéfice à la fois des élèves et des personnels.

CAP

- le maintien de seuils de dédoublement et l'abaissement du seuil de dédoublement de 19 à 18 élèves pour : français et histoire-géographie, mathématiques, activités de laboratoire en sciences physiques, prévention-santé-environnement, arts appliqués et culture artistique, enseignement moral et civique ;
- la possibilité d'effectuer en groupe à effectif réduit à partir de 18 élèves un volume d'accompagnement personnalisé de 110 h sur le cursus ;
- l'inscription explicite dans la grille horaire que la co-intervention donne droit au doublement en heures prof de l'horaire élève ;
- l'inscription sur la grille horaire d'un nombre de semaines de cours de référence sur le cycle de 55 semaines avec 14 semaines de PFMP et 3 semaines d'examen. Ceci était fondamental pour éviter que les rectorats calculent les DHG avec un horaire hebdomadaire au rabais en divisant par un nombre de semaines de cours plus important (possiblement 60) ;
- le maintien de la possibilité d'enseignements facultatifs notamment en arts appliqués et Eps ;
- la mise en place du CAP en 3 ans envisagé uniquement dans le cadre du projet d'établissement avec une allocation de moyens complémentaires.

BAC PRO

- un cadrage horaire annuel par niveau qui met fin au flou des grilles élèves tri-annualisées et permet ainsi une répartition transparente et équitable sur l'ensemble des niveaux pour une cohorte d'élèves ;
- l'augmentation du ratio des heures complémentaires professeurs :
 - Pour les spécialités de production, le ratio passerait à 0,675 par élève à partir de 16 élèves. Par exemple cela correspond à 13,5 h pour 20 élèves soit +2 h par rapport à l'existant et à 20,25 h pour 30 élèves soit +3 h par rapport à l'existant.
 - Pour les spécialités de services, le ratio passerait à 0,562 par élève à partir de 19 élèves. Par exemple cela correspond à 13,5 h pour 24 élèves soit +2 h par rapport à l'existant et à 16,9 h pour 30 élèves soit +2,5 h par rapport à l'existant.
- l'augmentation de 0,5 h des sciences et de la langue vivante B sur les classes de seconde et première (transfert de l'Ap) pour atteindre 1,5 h hebdo sur chaque niveau ;
- l'inscription explicite dans la grille horaire que la co-intervention donne droit au doublement en heures prof de l'horaire élève ;
- l'inscription sur la grille horaire d'un nombre de semaines de cours de référence sur le cycle de 84 semaines avec 22 semaines de PFMP et 2 semaines d'examen. Ceci était fondamental pour éviter que les rectorats calculent les DHG avec un horaire hebdomadaire au rabais en divisant par un nombre de semaines de cours plus important (possiblement 90) ;
- la possibilité de suivre des enseignements facultatifs ;
- l'indication que la répartition des heures complémentaires professeur par l'établissement doit tenir compte des besoins en enseignement général ;
- la clarification du calcul des dotations complémentaires dans le cas de regroupement de sections de spécialités différentes dans une même division, ce qui devrait permettre aux enseignants généraux de bénéficier de dédoublement.

Mise en œuvre

- une journée banalisée pour que les personnels puissent faire part de leurs propositions pour la mise en œuvre des nouvelles modalités pédagogiques et pour la révision des contenus des programmes. La date sera fixée par les recteurs ;
- un temps de concertation pour la co-intervention sur le temps de travail au début de chaque année scolaire ;
- un plan d'accompagnement et de formation de tous aux nouveaux programmes et référentiels.

Nos revendications pour les personnels

- l'ouverture d'un groupe de travail indemnités classes à examen/pondération, avec comme objectif l'alignement des PLP sur les professeurs en lycée GT ;
- création d'une indemnité pour les Ccf ;
- respect du statut des PLP et de leurs obligations de service.

Voie pro

Tout savoir sur la réforme 

Nous contacter

